

**Décision n° P 2016 – 81 en date du 16 DEC. 2016  
portant délégation de signature du président du directoire en matière  
d'acquisitions foncières, de contractualisation d'un bail  
et de financement de travaux**

**Le président du directoire de la Société du Grand Paris,**

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 modifiée relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 9,

Vu la délibération n° CS 2016-22 du Conseil de surveillance en date du 28 novembre 2016 autorisant l'acquisition des parcelles nécessaires à la construction du futur centre d'exploitation (SMR-SMI-PCC) appartenant à PCA (Peugeot Citroën Automobiles), ainsi que la contractualisation d'un bail (sur la partie base chantier tunnelier) sur les communes d'Aulnay-sous-bois (93) et Gonesse (95) L 16 et 17 Nord du GPE,

Vu le décret du 24 septembre 2015 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris (M. Philippe Yvin),

Vu le décret du 24 septembre 2015 portant nomination de membres du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris (M. Bernard Cathelain et Mme Catherine Pèrenet) ;

Vu la décision n° P 2016-8 du 8 février 2016 portant organisation de l'établissement public Société du Grand Paris,

Décide :

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à M. Bernard Cathelain, membre du directoire, à l'effet de signer, au nom du président du directoire,

- La promesse de vente et le contrat de vente portant sur l'acquisition auprès de la société Peugeot Citroën Automobiles SA, de diverses parcelles de terrain d'une surface de 287.296 m<sup>2</sup> formant une unité foncière, situé à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), boulevard André Citroën et à Gonesse (Val d'Oise), libre à l'issu d'un différé de jouissance prévu jusqu'au 31 décembre 2017,
- et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

**Article 2** : Délégation de signature est donnée à M. Bernard Cathelain, membre du directoire, à l'effet de signer, au nom du président du directoire,

- un bail portant sur un terrain libre de 98.480 m<sup>2</sup> situé sur le site de PCA Aulnay sur la commune d'Aulnay-sous-Bois correspondant à l'emprise chantier du tunnelier et de la zone de gestion des déblais.

- et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

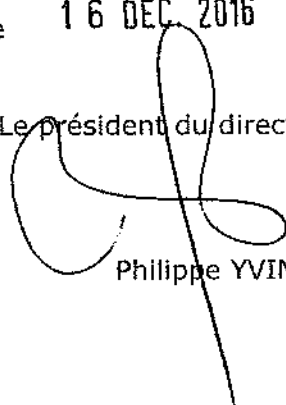
**Article 3 :** Délégation de signature est donnée à M. Bernard Cathelain, membre du directoire, à l'effet de signer, au nom du président du directoire,

- quatre conventions de financement au profit de la société Peugeot Citroën Automobile SA, portant respectivement sur :
  - o le financement par la Société du Grand Paris des travaux nécessaires à l'adaptation de l'accès Porte 3 du site d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) ;
  - o le financement des travaux de curage, de démolition et de désamiantage nécessaire pour remettre le terrain de la société Peugeot Citroën Automobiles nu et libre ;
  - o Le financement du déplacement des installations de la société Peugeot Citroën Automobiles (notamment des réseaux) induit par l'implantation du futur centre d'exploitation de la Société du Grand Paris et nécessaire pour le maintien des activités restantes sur le site de la société Peugeot Citroën Automobiles ;
  - o Le financement des études pour la réalisation des travaux confiés par la Société du Grand Paris à la société Peugeot Citroën Automobiles.
- et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

**Article 4 :** La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le 16 DEC 2016

Le président du directoire



Philippe YVIN